



## Décisions du Conseil municipal prises au cours des réunions du 06/07 et du 27/10/2011

- Acceptation de la proposition du Préfet de dissoudre le Syndicat des Ecoles Regroupées et le Syndicat du Collège dans le cadre de la réforme des Collectivités Territoriales à condition de bénéficier d'un délai de 3 ans pour mettre en place cette dissolution.
- Acceptation de l'intégration éventuelle de la Commune de Rozet-Saint-Albin à la C.C.O.C.
- Renouvellement du bail des bureaux de la gendarmerie.
- Vote de l'indemnité de gardiennage de l'église (119.55 euros) allouée au Père Joseph Dingboe.
- Attribution du logement de fonction à l'Espace Louvroy à Adrien Degremont qui en échange assure le gardiennage de l'immeuble, en plus de ses fonctions de technicien-régisseur.
- Vote de la décision modificative n°1 du budget communal (ajustements).
- Prolongation de l'avenant au compromis de vente de la société Villerdis (pour la réalisation d'un Leclerc-Express) porté au 4 avril 2013.
- Demande de participation à la C.C.O.C. pour les centres de loisirs d'été 2011 à hauteur de 18 690€.
- Nomination de Gérard Pauget comme représentant de la commune au Conseil d'Administration du Collège en remplacement d'Anne-Marie Claisse.
- Autorisation donnée au Maire de solliciter dans le cadre du CDDL (contrat départemental de développement local) une subvention pour les dépenses liées aux spectacles de l'Espace Louvroy.
- Autorisation donnée au Maire de recruter des agents non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels en cas de nécessité.

**Il est rappelé qu'après chaque conseil municipal, le compte-rendu détaillé est affiché sur le mur extérieur de la salle des Chais, et est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.**

### Evènements passés :

Le **1<sup>er</sup> et 2 octobre** : Foire aux Pommes 2011. De mémoire de Frontonnais, aucune Foire aux Pommes n'a été plus ensoleillée. Ce temps estival a suscité un retour du public venu apprécier nos chars et nos fanfares et découvrir nos exposants gourmands et artisanaux installés dans la nouvelle salle à l'Espace Louvroy. Un grand merci à tous nos bénévoles et à ceux qui nous soutiennent. Nous leur donnons rendez-vous en février 2012 lors de notre assemblée générale. Le comité.

personnes pour un goûter dansant animé par Joël Delettre. Tous ont su apprécier la nouvelle salle très fonctionnelle, l'animation et le goûter excellent.



Le **22 novembre** : Les Fourberies de Scapin pour les élèves des CE2 au CM2 de l'école primaire à l'Espace Louvroy.

Le **24 et 25 novembre** : Théâtre « Mon Petit Poème » pour les enfants des CP-CE1 et de l'école maternelle à l'espace Louvroy. Spectacles présentés par la Compagnie Apremont Musithéa et offerts par la Municipalité dans le cadre d'une convention annuelle.

Le **3 et 4 décembre** : Téléthon 2011 : Dons 3869€. Bravo et Merci.

Le **8 décembre** : Inauguration de l'Espace Louvroy.

Le **15 décembre** : Noël des enfants de Neuilly à l'école maternelle : spectacle et distribution de jouets.

Le **20 décembre** : Distribution des colis de Noël aux personnes âgées.



Le **9 octobre** : Opération Brioches 2011 : Neuilly St Front 2141,65€ et le Canton 8026,05€. Nous remercions tous les généreux donateurs ainsi que les bénévoles. Cette opération n'aurait pas eu le succès sans leur dévouement.

Le **17 novembre** : Goûter du CCAS. Les membres du CCAS ont reçu pour la première fois à l'Espace Louvroy environ 80

### L'écho des commissions

#### Commission de l'environnement :

Résultat du concours 2011 des maisons fleuries :

**1<sup>er</sup> prix** : Mme Annette BENOIT-RAYNAUD, 1 Place de la Chapelle

**2<sup>ème</sup> prix** : Mme DEVOS Renée, 4 rue Joseph Louër

**2<sup>ème</sup> prix ex aeq** : M. STEPIEN et Mme JACQUESSON, 14 rue des Jonquilles

**4<sup>ème</sup> prix** : M. et Mme LE GOUEZ, 2 rue des Hortensias

**5<sup>ème</sup> prix** : M. et Mme COTTEZ Bernard, 20 rue des Jonquilles

**6<sup>ème</sup> prix** : M. JACQUESSON Christophe, 12 croix belval

**6<sup>ème</sup> prix ex aeq** : Mme BERJOT Yvonne, Les Dahlias - apt 18 - rue du Calvaire

### Vie Pratique :

#### Recensement de la population 2012

Le recensement débutera le 19 janvier 2012. Merci de réserver le meilleur accueil aux 4 agents recenseurs en charge de cette mission, lesquels vous présenteront une carte prouvant qu'ils sont assermentés. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie.

#### Atelier de loisirs créatif

Murielle, une animatrice de loisirs créatifs, propose de venir animer une fois par mois à Neuilly Saint Front, un atelier de scrapbooking. Cette activité très en vogue en ce moment est une forme d'art décoratif. C'est une technique pour coucher sur le papier, au travers de photos et de commentaires, l'histoire d'une famille.



Contact : Sylviane Rigaud au 03.23.71.08.25 ou Ariane Fernandez au 03.23.71.01.01  
<http://ateliercreatif02.canalblog.com>

A consulter aussi sur le web : [www.neuilly-saint-front.net](http://www.neuilly-saint-front.net)

Le Journal de Neuilly  
Responsable de la publication : André RIGAUD  
Déléguée à la Rédaction : Anne-Marie CLAISSE  
I.P.N.S

# Le journal de Neuilly



Bulletin municipal de Neuilly-St-Front - N°111 - Décembre 2011

## L'INAUGURATION



### Le Mot du Maire

L'année 2011 arrive à sa fin et pour notre commune vient le temps de tirer un trait sur ses réalisations, son budget et pour les élus de penser déjà à 2012.

L'heure n'est pas encore au bilan, mais je peux affirmer que l'ensemble des investissements lancés arrive à son terme, que la situation financière de notre commune est toujours aussi saine avec cette année une baisse sensible de nos frais financiers et du remboursement du capital de ses emprunts.

Cette année a vu notamment la fin de la construction de notre salle multiservice « espace Louvroy » et du lancement des programmes culturels proposés à l'ensemble des Frontonnais et des habitants des communes environnantes.

Nous constatons une très bonne fréquentation avec en moyenne plus de 200 personnes par spectacle, ainsi

forte en décembre. Nous avons déjà de nombreuses réservations programmées pour 2012.

Pour l'espace bowling, la fréquentation depuis l'ouverture se situera à environ 12 000 parties à la fin de l'année. Nous pouvons nous féliciter de l'occupation de cet espace qui est le reflet d'un besoin attendu de longue date par tous.

Au nom des conseillers municipaux, des adjoints, et moi-même, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour 2012.

Le Maire,

André RIGAUD



### Evènement

Un jeune Frontonnais, Simon Ghékière, étudiant en 2<sup>ème</sup> année de BTS, participera au **4L Trophy 2012**.

Cela se déroulera du 16 au 26 février 2012, dans le désert marocain.

Au travers d'une expérience sportive se joint une aventure humanitaire : amener des fournitures scolaires à des enfants.

Plus d'infos sur le site officiel [www.4ltrophy.com](http://www.4ltrophy.com)



### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Du Mardi au Samedi : de 9h à 12h

Lundi / Mardi / Jeudi : de 14h à 17h



## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NEUILLY-SAINT-FRONT

Par délibération en date du 15 octobre 2008, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols de Neuilly-Saint-Front ce qui équivaut à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

### Rappel

#### ▪ Les principes fondamentaux du PLU...

Le Plan Local d'Urbanisme est élaboré dans le respect de trois principes fondamentaux définis à l'article L.121-1 du code de l'urbanisme :

- **L'équilibre** entre l'urbanisation et la préservation des espaces naturels ;
- **La diversité** des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat rural et urbain ;
- **La protection de l'environnement** et la prévention des risques naturels et technologiques.

Le Plan Local d'Urbanisme définit, à partir d'un **diagnostic** précis du territoire, un **projet communal** appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce dernier fixe les grandes orientations retenues par les élus pour les 10 à 20 prochaines années. Elles concernent l'évolution démographique souhaitée, les espaces naturels et urbains à préserver, l'image urbaine, la programmation des réseaux et équipements publics, le développement économique, ...sans perdre de vue les principes fondamentaux précités.

En outre, le PLU a une obligation de compatibilité avec les documents de planification supracommunaux lorsqu'ils existent (Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains...).

#### ▪ Une concertation élargie...

L'élaboration du PLU fait l'objet d'une procédure qui associe les élus de la commune, le bureau d'études désigné pour cette mission, les services de l'Etat concernés, les Personnes Publiques associées (Chambres consulaires notamment), les structures intercommunales,...

La population est sollicitée à deux occasions lors de l'élaboration du PLU :

- Lors de la **concertation**, la population et les associations peuvent s'informer et s'exprimer sur les travaux effectués. A cette occasion, nous vous rappelons qu'un dossier de concertation, comportant des documents d'études, est consultable en mairie et au siège de la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon. Ce dernier comprend, en outre, un registre destiné à recueillir vos observations et suggestions. Ces derniers devront porter sur l'intérêt général du projet de PLU.
- Lors de **l'enquête publique**, les habitants ont un mois pour formuler tout type de remarques, qu'elles présentent un caractère d'intérêt général ou non. Vous serez avertis de la période de déroulement de l'enquête au moyen des publicités obligatoires (insertions dans la presse, avis au public).

### Où en est-on ?

Un diagnostic territorial a été réalisé entre octobre 2010 et avril 2011. Ensuite, le Conseil Municipal s'est réuni afin de débattre sur les orientations générales de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables. La commission municipale d'urbanisme va entreprendre la mise en forme réglementaire du PLU.

Le projet de PLU vise à traduire les volontés ci-après :

#### Contexte territorial et identité communale

- Confirmer le statut de chef-lieu de canton de Neuilly-Saint-Front et organiser la planification territoriale en compatibilité des documents d'orientations supra-communales ;

#### Espace aggloméré, développement et renouvellement urbains

##### Planification urbaine

- Poursuivre un rythme d'évolution démographique de l'ordre de +0,7 % par an à l'échéance des 15 prochaines années ce qui équivaut à la mise à disposition de 150 logements (chiffres qui tiennent compte de la prise en compte du phénomène de desserrement des ménages).
- Proposer une diversité de l'offre en logements sur le territoire (mixité sociale dans l'habitat) ;
- Privilégier la densification et le développement urbain à partir des entités bâties de Neuilly et de Rassy ;
- Limiter voire stopper le développement urbain dans les écarts bâtis isolés ;
- A l'échelle du bourg de Neuilly, entamer une réflexion sur le devenir des îlots naturels intra-urbains en tenant compte de leurs caractéristiques physiques afin de préserver de l'urbanisation les sites sensibles (humidité, caractère boisé...)
- Planifier un développement urbain en périphérie nord-ouest du bourg actuel de Neuilly en lien avec les pôles de services structurants et à des fins d'affirmation de la centralité communale ;
- Rationaliser la consommation des espaces agricoles et naturelles en limitant l'étalement urbain.

##### Bâti

- Tenir compte des ambiances urbaines ressenties (quartiers anciens, récents, zone d'activités...).
- Introduire le concept de constructions « durable » (réduction de la consommation énergétique des bâtiments)

##### Amélioration de la qualité et de la sécurité urbaines

- Poursuivre l'effort d'aménagement des espaces publics et des sites « vitrines » du territoire (zone d'activité de la Sucrerie, quartier de la Gare, centre-bourg, entrées de ville et traverses) ;
- Améliorer le cadre de vie du centre-ville en allégeant les flux de transit par l'aménagement de voies de délestage. Création éventuelle d'une voie de contournement entre la RD 4 et la RD 973 à soumettre à révision simplifiée du PLU ;
- Encourager à la circulation douce en appui du réseau de sentes existantes ;
- Mettre en valeur les « espaces verts » intra-urbains.

#### Développement économique

- Favoriser un renforcement des activités commerciales et de services de proximité afin d'affirmer la vitalité du centre-bourg ;
- Conforter la pérennité et l'attractivité économique communale (zones d'activités) en vue notamment de résorber les friches industrielles ;
- Projeter un développement économique à la sortie sud-est du bourg (en face de la zone d'activité intercommunale) ;
- Encourager le maintien de l'activité agricole ;
- Valoriser et tirer parti du potentiel touristique de la commune (patrimoine, diversification de l'activité agricole).

#### Le patrimoine naturel et les paysages

- Reconnaître la vocation agronomique, biologique ou économique des terres agricoles du plateau ;
- Préserver le caractère naturel des milieux de fonds de vallées humides (Ourcq et Allan) ;
- Veiller à la pérennisation des boisements structurants (paysage, gestion des aléas naturels) ;
- Maîtriser le développement urbain en tenant compte des contraintes et caractéristiques physiques des lieux (relief, humidité, boisements...)
- Veiller à l'intégration paysagère des constructions dans les zones sensibles sur le plan paysager ;

#### Gestion des risques et des nuisances

- Veiller à la prise en compte des contraintes topographiques du territoire ;
- Tenir compte du profil humide voire inondable de certains secteurs (en dehors et en partie agglomérée) ;
- Tenir compte des périmètres liés à la présence d'installations classées et des servitudes existantes.

**La population est invitée à consulter les documents d'études et à consigner ses remarques et suggestions éventuelles sur les registres de concertation.**

**A ce stade des études, les observations doivent relever de l'intérêt général (phase de concertation), et non de l'intérêt particulier (phase d'enquête publique qui interviendra plus tard).**